JOURNAL DE ROUBAIN

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

X*RIX DE L'ABONNEZZENT arcoing: Trois mois, ES fr. 550. — Six mois, 265 fr. — Un an, 550 fr. Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 255 fr. La France et l'Etranger, les frais de poste en sus

Le prix des abonnements est payable d'avance. -- Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION 17. RUE NEUVE, 17

Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. - A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis. Paris, thes MM. Havas, Larres et O., place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34 Bruxelles, d l'Ovvice de Pusticiré

ROUBAIX, LE 10 JUILLET 1885

LE CRIME D'ÊTRE FEMME

Mlle Hubertine Auclerc vient d'adresser au conseil municipal de Paris une lettre fort piquante, dans laquelle elle le prie d'intervenir en faveur des droits politiques des femmes : « Vous venez, leur dit-elle en substance, d'émettre un vœu d'amnistie en faveur des falsificateurs et fraudeurs destitués de leurs droits civiques... Pourquoi, puisque vous êtes à ce point bons et généreux, n'en feriez-vous pas autant pour douze millions de Françaises qui n'ont commis d'autre crime que d'être nées femmes?

Mlle Hubertine Auclerc est vraiment trop modeste, en s'assimilant aux débitants de vins et de liqueurs frelatés que le conseil municipal vient de prendre ainsi sous sa protection; et si ses intéressants clients ont pu commettre aussi, par ce temps de raffinement de toilettes, quelques falsifications et quelques fraudes, ce sont là des artifices innocents, et que nous considérerions tout au plus comme des péchés véniels.

Moins encore regardons-nous comme un crime « d'être née femme »; et si nous aimons à les tenir à l'écart de toutes nos querelles de parti et de toutes nos tuttes politiques, c'est plutôt parce que nous les considérons comme des créatures trop nobles et trop pures, comme des êtres trop imma-culées et trop célestes pour venir tremper leurs ailes dans cette boue.

Nous ne croyons donc pas que le parle-ment, quoique «les désirs du conseil municient pour lui des ordres », comme le dit assezfinement la directrice de la Citoyenne, soit disposé, en cette circonstance, à acquiescer aux vœux de l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, lors même que celle-ci voudrait plaider apprès de lui la cause du suffrage des femmes.

La Chambre a d'ailleurs bien d'autres raisons encore, pour ne point admettre, au scrutin, le sexe à qui nous devons Mile Auclerc. Nos honorables sont, en ce moment, fort préoccupés de protéger le suffrage universel, contre deux ennemis redoutables l'indiscrétion et la corruption.

Or, sans vouloir rééditer des plaisanteries trop vieilles, qui oserait dire que la discrétion soit une vertu très féminine? On songeait dernièrement à fabriquer des millions d'enveloppes pour protéger, contre les regards des curieux. les bulletins de vote, et c'est, avons-nous ouï dire, la dépense seule qui a fait abandonner le projet ; si les femmes prenaient part aux opérations du scrutin, ce ne serait pas sous un simple pli gommé qu'on pourrait cacher les bulletins, il faudrait s'adresser au fameux Fichet pour lui faire inventer de nouvelles serrures. Et la corruption électorale ?

En dehors de toutes les ressources dont disposent déjà les hommes pour influencer les électeurs, les femmes en ont d'autres ceux que Bossuet appelle « des moyens agréables » — qui sont bien plus puissants et plus irrésistibles encore.

Un journal nous rappelait hier cette anecdote bien connue : La belle et charmante comtesse de Devonshire, faisant campagne en faveur de Fox. s'adressa à un boucher récalcitrant : « Et vous, lui dit-elle avec son plus gracieux sourire, ne voterez-vous pas bœufs, à conditon que vous me laisserez prendre un baiser sur votre joue rose. — Qu'à cela ne tienne! sit la duchesse, prenezen deux !

Allez donc, après de pareils exemples. permettre aux' femmes d'ètre électrices et éligibles! Si jamais pareille disposition venait à être adoptée, nous demanderions que l'âge de la majorité politique fût reculé, pour aller jusqu'à soixante ans révolus. Ce n'est qu'à ce prix que nous serions rassurés - et

VOL AUX BLESSES

On lit sous ce titre, dans l'Intransiquant : On ttsous requirer soir, vers dix houres, la visite d'un malheureux seldat arrivé de Marseille dans la journée, retour du Tonkin. La misère et le délabrement dans lesquels il

dans is journee, retour ou l'olisit.

La misère et le délabrement dans lesquels il était faissiont peine à voir. Il est honteux pour l'honneur, non seulement de la France, mais de l'humanité, qu'on treite avec cette incurie crux de nos compatriots qui sont allès coutenir là-bas une politique dont ils n'ont coneu que les déboires.

Le soldat dont nous parlons était sans souliers, à peine couvert d'un vieux pantalon de toile et sans un centime sur lui.

Depuis le 17 mai, il n'avait pas touché sa solde et, à Marseille, on a absolument rofusé de la lui payer.

et, à harrone, ou payer.

Nous le demandons de nouveau : Que sont devenues les sommes vetées par les consoils généraux et versées par des militers de souscripteurs rour améliorer le sort des combattants du Tonkin? Jamesis, nous a affirmé notre visiteur, on n'a fait aux soldats une soule distribution, soit de vivres supplimentaires, soit d'argent.

'argent.
Tout cela a copendant été remis à quelqu'un.
Qual est ce quelqu'un, qu'en a-t-il fait et pourquoi
e ini a-t-on jemais réclamé de comptes ?

On répondra, nous l'espérons, aux questions posées par l'Intransseant. Les organes de la charité opportuniste nous

ont détaillé, dans le temps, avec trop de complai-sance tous les éléments dont se compossient ces envois, ils ont énuméré avec trop d'empres-sement toutes les chemises, tous les gilets de flanelle, et toutes les bouteilles de Madère t de Banyuls qu'on expédiáit là-bas, pour n'avoir pas à cœur de savoir ce que tout cela est de-venu.

venu.

Beaucoup de familles pensaient avec plaisir, aux adoucissements qui pouvaient être apportés de ce chef à la triste situation de leurs enfants.

fants.

Ceux qui ont privé nos soldats, nos martyrs du Tonkin, doivent être recherchés et punis comme les derniers des scélérats.

Il ne faut pas que les crimes de 70 recommencent

Qui a bu le Madère ? Qui a pris le linge des

Il faut qu'on le sache, et promptement, pour

NOUVELLES DU JOUR

M. Cambon et le « Figaro »

M. Cambon et le « Figaro »

Paris, 9 juillet. — On lit dans la Nation:
On se moatre assez préocoupé au ministère des
affaires étrangères au sujet de l'article public par
le Figaro, à propos des affaires du Tonkin et dans
lequel M Floquet est pris à partie.
Pour toute personne qui connaît la situation, cet
article à éte inspiré par M. Cambon.

Si M. de Freycinet acquérait la preuve de ce
fait, M. Gambon, qui est lein de jouir de sa confiance, serait immédiatement remplacé à Tunis.

Le commandement militaire en Cochinchine Paris, 9 juillet. — Après le départ du général Bouët, le colonel d'infanterie de marine Ponsa pris le commandement supérieur des troupes de Cochinchine, qu'il conservera jusqu'à l'arrivée à Saïgon du genéral Begin.

Le choléra dans l'Aude

Paris, 9 juillet, — Dos dépêches publiées à Tou-louse ayant annoncé que plusieurs cas de cholèra s'étaient produits dans le département voisin, à Carcassonne, le préfet de la Haute-Garonne, après vérification, a fait savoir qu'il était complètement loexact qu'auoun cas de cholèra se fut déclaré

dans l'Ande.
Les journaux de la région ont expliqué l'origine de ce faux bruit. La Nation avait insèré une dépêche signalant plusieurs cas de choléra et datée de Carcassonne, au lieu de Barcelenne. C'est cette dépêche qui a été transmise par l'agence Havas aux journaux de l'Aude et de la Haute-Garonne.

Meurtre suivi de suicide

Paris, 9 juillet.— Ge matin, à la première heure, le nommé Coudray, architecte, 42 ans, demeurant rue de Belleville, a assassiné, idans le bureau de tabac tenn boulevard Voltaire, 81, par le sieur Bessière, la femme de ce dernier, en iui tirant plusiurs coups de revolver.
Son crime accompli, le meurtrier a dirigé l'arme costre lui-même. La mort a été instantanée.

Le parquet est sur les lieux depuis ce matin. L'enquête est faite par M. Hamon, commissair

Le scandale du « Pall Mall Gazette »

Londres, 9 juillet. — Un journal de Londres ayant entrepris depuis deux ou trois jours de révé-ler les actes d'immoralité qui se passent à Londres, un grand soandale s'en est suivi. Des batailles ont eu lieu dans les rues, chose tout à fait extraordinaire en Angleterre. Le journal a été saisi.

L'affaire Pel

Paris, 9 juillet. — La cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour d'assises de la Seine dans l'affaire Pel, à cause de la présence dans le jury d'un failli

La mort d'Olivier Pain

La mort d'Olivier Pain

Londres, 9 juillet.— Chambre des Communes.—

M. Boutke, répondant à M. Macarthy dit ne pas
avoir été informé qes le commandant de Sarras
ait mis à prix la tête d'Olivier Pain. Le général
Butler a déclaré, le 22 mai, qu'il n'y avait pas de
commandant à Sarras ayant autorité pour émettre
une semblable proclamation. M. Bourke ajoute que
le gouvernement n'a pas reçu confirmation de la
mort d'Olivier Pain.

Université incendiée Londres, 3 juillet,— Une gronde partie de l'Uni-versité d'Aberystwith-Galles a été détruite par un incendie la nuit dernière. Deux étudiants manquent cinq autres sont afficusement bleesés.

Lecholéra en Espagne Bayonne, 9 juillet. - On mande de Madrid en

Le cheléra commence à envahir la province de l'arragone et continue d'augmenter dans la pro-vincs de Saragosse où 32 villes sont déjà atteintes. A Aranjuez, le nombre des cas diminue, mais celu des déces augmente. L'épidémie a fait son appa rition dans 20 villes de la province d'Alicante.

Les anarchistes à Bruxelles

Bruxelles, 9 juillet.— Les anarchistes avaient, à Bruxelles, un local où ils se réunissaient assez régulièrement et où ils imprimaient un journai nutudé: N Dieu n. Maitre. La police, ayant fait interruption dans le local, a saisi certains doctet.

interruption dans le local, a saisi certains docu-monts et a procédi: à quatorze arrestations, dont quelques-unes seulement ont été maintennes. Au nombre des personnes arrêtées, se trou-vaient des Belges, des Français, un Russes, un Al-lem-nd. La plupart ont été arrêtés pour vaga-bondage. En lieu compétent, on croît que l'affaire a été exagérée par les journaux; le parquet ob-serve une grande réserve.

HORS DE FRANCE

Le trésor de Hué. — La fuite du roi. On possède enfin quelques renseignements sur ce qui s'est passé pendont les deux jour-nées qui ont précédé le guet-apens dont ont failli devenir victimes le général de Courcy et on escorte

De grands honneurs lui ont été rendus à on arrivée, et rien ne pouvait faire soupconson arrivée, et rien ne pouvait laire soupcon-ner la trahison que les régents méditaient. Ce n'est que le 2 au soir que M. de Champeaux fut prévenu que le roi étant malade, ne pour-rait, le lendemain, recevoir le général de Courcy, qui apprit, ie 3, que le roi avait quitté Hué le jour même du débarquement des trou pes à Thuan-An. Le général résolut de procéder saus retard à Parrestation des deux régents, qui furent in-

Parrestation des deux régents, qui furent in-vités à venir à la résidence conférer avec le général. Nguyen Thuong y vint, mais comme

tre eux.

Le géaéral de Courcy n'étant pas parvenu à arrêter ensemble, hors de la citadelle, les deux régents, attendait un moment propice, quand éclata l'insurrection. Ce qu'il avait voulu éviter en n'employant pas la violence survenait ino-princement.

Nguyen-Thuong et Thuyet ont été tout le Nguyen-Inuong et Inuyet ont ete tout le temps parfaitement d'accord, et si le premier ne sera qu'interné alors que le second sera décapité, ça tient uniquement à ce que Nguyen-Thuong est aujourd'hui un otage précieux entre les mains du général, qui lui fait signer tous les documents, toutes les proclamations qui donnent encore à Hué un semblant de gouvernement.

veriment. La vérité est que le général de Courcy a pris en mains l'administration de la ville et qu'il sesaie de diriger les provinces les plus rappro-chées de la capitale. Mais en dehors de ce qui

chees de la capitale. Mais en delhors de ce que, se passe à quelques kilomètres de flué, il ne sait rien et il ne possède aucun moyen de communication avec l'intérieur.

On a lu la dépêche que le ministre de la guerre a reçue du général de Courcy et dans laquelle de nouveaux faits sont relatés et où il

Le palais royal est toujours intact, grâce à la discipline exemplaire de bataillon du 3e zouaves, qui l'a conquis et gardé. Il renferme de grandes richesses : cinq milliens en barres d'argent, chif-fre qui serva grandement augment si je trouve les barres en or; valeurs artistiques inappréciables.

Les zouaves montent la garde devant ces richesses dont la vue doit leur causer quelque surprise. Le trésor de l'Annam est composé d'un mélange de lingots et de bijoux d'un aud'un melange de lingois et de bijoux d'un au-tre age, parmi les quels ou compte beaucoup de médailles, de meubles domestiques en argent massif, de broderies d'or, de deuts d'éléphants, et une foule d'objets précieux d'une valeur qui peut subvenir pendant un temps aux frais de l'armée d'occupation et, au besoin, aux dépen-

Pour ne pas avoir emporté ce trésor, pour ne s'être pas enfui avec le roi, la reine-mère, les femmes et les hauts mandarins, Nguyen-Thoong devait être bien convaincu que ses 30.000 « tigres » auraient eu facilement raison des mille soldats du gânéral de Course. L'homme mille soldats du général de Courcy. L'homme qui leur ménageait une pareille surprise, a dà en éprouver une bien grande, en voyant son plan avorté. Mais les Annamites ne semblent pas avoir, pour cela, renoncé à la lutte. Ils ont tenté une seconde attaque contre la Résidence, autour de laquelle ils continuent, comme dans la citadelle, à incendier tous les bâtiments dans

le citadelle, à incendier tous les battiments dans lesquels ils peuvent pénétrer. Le général de Courcy, avec sa petite troupe, formée de la compagnie de chasseurs, des qua-tre compagnies d'intanterie de marine qu'il a trouvées à Thuan-An et à Hué, se porte, avec une demi-batterie d'artillerie, sur les points les plus menacés, et fait face à toutes les bandes de pillards, pendant que le commandant Met-zinger, avec son bataillon de zouaves, gazde la citadelle. Une partie des 2,000 hommes de ren-fort que le général attend de Haïphong arrivers

fort que le général attend de Haïphong arrivera aujourd'hui à Hué. Ces troupes lui permettront d'étargir le cercle qui l'entoure,

Le général de Courcy compte rester dans l'Annam tout le temps nécessaire pour rétablir à Hué un état de choses qui donne quelque garantie pour l'avenir. Il ne retournera pas en tout cas au Tonkin avant la fin du mois prochain. Le général, aussitôt les troupes d'infanterie de marine arrivées, déclarera l'état de siège dans la capitale de l'Annam, dont la garde sera conflée à un bataillon d'auxiliaires tonkinois. Quant au roi, le général compte le ramener

par la... persuasion. Rien ne sera fait pour violenter sa volonté. Mais comme il ne dépend pas du roi de revenir, ces moyens persuasifs resteront sans effet, et son entourage saura se servir de son nom pour continuer la lutte qu'il a sciemment préparée et entamée.

Nous éprouvons, à Ilué, plus d'une surprise. Qu'on n'oublie pas, il y a deux mois à peine, qu'un corps de troupes, fort de 15 à 20,000 hommes, détaché de l'armée du Yunnam, qui comptait 400,000 combattants, tournait les forteresses de Hong-Hoa, de Sontay, de Hanoï, sans éveiller l'attention, descendait la plaine située entre la rive gauche du Day et la chaîne située entre la rive gauche du Day et la chaîne de montagnes qui sert de frontière, et allait se répandre dans le sud-est de nos possessions, quand la paix l'arrêta dans sa marche.

Comment un corps de troupes aussi considé-rable put-il atteindre les provinces placées entre l'Annam et le Tonkin, menacer Ninh-Binh; Mam Dinh, se disposer à envahir subitement le has Delta, s'emparer des bouches du fleuve Rouge, où leur présence aurait tout compromis? C'est un mystère. Ce mouvement tournant, habi-lement combiné, était l'œuvre de la cour de llué et des régents. Si nous citons ce fait, c'est moins pour re-

marquer combien la vigilance de nos officiers marquer combien la viginance de nos officiers a été prises en défaut, que pour montrer qu'elles surprises attendent le général de Courcy. Aucun de nos officiers supérieurs ne s'est doute un instant de l'attaque qui menaçait ses derrières. Le service des renseignements de l'armée est fait du reste d'une façon absolument défectueuse. Dans chaque Annamite nous avons un ennemi; et pas un ne serait venu informer un officier du mouvement des troupes qui s'effectuait à quelques kilomètres de nos places-

fortee.

Avec des chefs entreprenants comme GguNhan et Cottuong, ou doués d'une ténacité
extraordinaire, comme le prince Hoang-KeViem, qu'aucune défaite n'a découragé, il faut
s'attendre à tout — et cels dans une région qui
est entièrement inconnue de nos généraux.
Toute la contrée qui s'étend du Day à l'Annam, fortes.

La mauvaise saison, les chaleurs intenses qu'il fait à cette époque de l'année, ne permettent pas au général Brière de l'Isle de concenter à Nam-Dinh et à Ninh-Binh un corps d'armés important des lind à corpe de les pres mée important, destiné à opérer dans les pro-vinces du nord de l'Annam, et cependant, tant vinces du nord de l'Annam, et cependant, tant que celles-ci ne seront pas soumises, la cour de Hué conservera ses moyens d'action et conspirera contre le protectorat. La présence de nos soldats à Thanh Hoa, à Ha-Tinh, à Quang-Binh est une condition indispensable de sa soumission. Mais une pareille diversion ne peut être tentée avant l'automne, et d'ici là, bien des événements aurgiront. événements surgiront.

LES GENS DE LA MER

L'attention publique est de plus en plus sol-licitée par les misères, souvent irréparables, que provoquent les sinistres maritimes. Depuis ine vingtaine d'années, des hommes tout à fait désintéressés ont cherché et trouvé des moyens de venir en aide à nos populations riveraines, si intéressantes, si patriotiques et si dévouées. Et pourtant, que de choses à faire encore! La Société centrale de sauvetage des naufragés a accompli des merveilles, mais, son but est défini; elle fait la guerre à la mer, elle lui arrache annuellement des centaines de victimes, mais son rôle s'arrête là. J'ajoute que je n'en sais pas de plus beau. Cependant, comme elle ne peut pas sauver tout le monde, il y a toujours des victimes, et les victimes laissent généralement, après elles, tant de misères, qu'il a désintéressés ont cherché et trouvé des moyens ralement, après elles, tant de misères, qu'il a

bien fallu songer à les secourir. C'est la distribution même de ces secours qui C'est la distribution même de ces secours qui est défectueuse. Je l'ai écrit ici, à plusieurs reprises, et un ami des gens de la mer, M. Catfarena, le répète aujourd'bui, avec éloquence, dans un livre intitulé: Pauvres marcus! Le public, tout entier sous le coup de la catastrophe immédiate, donne carrière à sa générosité, et il arrive que des survivants recueillent des fortunes disproportionnées. C'est la vérité même, M. Louis Caffarena expose cela dans son livre et pense qu'un meilleur usage pourrait être fait des deniers souscrits. Malheureusement, il est siète difficite, sinon impossible, d'alter contre la bieu difficite, sinon impossible, d'alter contre la volonte des souscripteurs. Des descriptions saivolonte des souscripteurs. Des descriptions assissantes d'une catastrophe maritime les ont saisis, et, sous l'influence de la narration, ils out donné généreusement avec destination précise. Que faire contre ces volontés nettement formulées? Rien. Et c'estainsiqn'après certains sinistres, des veuves se sont trouvées en pos-session d'une véritable fortune.

session d'une véritable fortune. C'est trop, parce qu'en distribuant cela avec plus de circonspection, il serait possible de mieux faire. Ce qu'il faudrait, d'après l'auteur de ce livre, c'est constituer une caisse centrale qui serait aiimentée par des souscriptions et des dons particuliers. Il cite même, à ce sujet, l'exem-ple de l'Angleterre, dont la population mari-time est l'objet de sollicitudes constantes. Il se passera assurément bien des années avant que la Société de secours aux familles des marins francuis naufragés soit aussi riche; mais elle existe, et c'est déjà quelque chose. C'est même beau-

et cest de la queique en ser de se la coup.

Il y a même une raison péremptoire pour qu'il ne se sonde pas, à côté d'elle, une société concurrente ou rivale, — quoique, dans ces sortes de sondations, il ne puisse y avoir ni rivalité ni concurrence, mais seulement émulation, — c'est que celle-ci est reconnue d'utilité publique et a seule titre, par conséquent, de recueillir des héritages et des legs particuliers. Il ne faut pas s'y méprendre, c'est grâce à ces ressources seules que de telles sociétes pourront prospèrer. La preuve en est même dans ces étonnantes souscriptions, produites sous le coup du sinistre, et qui, le sinistre passé, ne se retrouveraient plus. Autrement dire, il faut des richtes immédiates sinon pas d'argent. des victimes immédiates, sinon pas d'argent pour faire ce qu'il faudrait faire. L'enthou-siasme, dans de telles éventualités, et c'est triste à dire, ne peut être éveillé que par le désastre.

désastre.

Ge n'est pas une raison pour laisser de côté
toute initiative, et pour abandonner tant de
braves gens à leur malheureux sort.

Il importe que l'opinion publique s'inquiète
du sort si précaire deces pauvres et braves gens,
et il est évident qu'un livre comme celui de M. ctil est evident qu'un livre comme ceut de mi Caffarena ne peut pas être sans action sur le public. Cependant l'auteur oublie une chose, d'importance assez appréciable, c'est que la Société de secours aux familles des marins français naufragés existe, qu'elle est majeure, et que c'est là que toutes les souscriptions et toutes les donations devraient aboutir. Il ne

et que c'est la que toutes les souscriptions et toutes les donations devraient aboutir. Il ne faut pas se le dissimuler, ce sont les legs particuliers qui font la fortune de ces œuvres-là. Dans ce pays, comme partout ailleurs.du reste, il est impossible de songer à une souscription éternelle. Pour que l'on souscrive, il faut que l'esprit soit frappé, et heureusement l'esprit n'est pas frappé de la sorte tous les jours. Ce livre de M. Caffarena, écrit dans la plus louable des intentions, pourra servir à provoquer un mouvement favorable; mais l'auteur aurait dà penser et dire que la Société de secours existe déjà, qu'elle fait du bien, quoique toute jeune, et qu'elle a recueilti des legs importants, ce qu'une société concurrente ne saurait faire, par la raison qu'elle ne pourrait avoir les mêmes privilèges. Il me semble que c'est à considérer, et que c'est vers la Société de secours aux familles des marins français naufragés qu'il faudrait diriger tous les dons et toutes les générosités, car je ne pense pas et toutes les générosités, car je ne pense pas qu'il puisse être question de personnes, quand is agit d'une œuvre aussi léconde, et dont les bienfaits doivent s'appliquer à une population maritime considérable

Toute la contrée qui s'étend du Day à l'Annam, comme celle qui va de la rivière Noire au Laos, bordées l'une et l'autre par l'épaisse chaine de montagnes qui part du Yunnam pour aboutir au cap Saint-Jacques, n'a jamais été foulée par le pied d'un Européen.

Les quatre ou cinq provinces de Thanh-Hoa, les quatre ou cinq provinces de Thanh-Hoa,

il n'était pas accompagné du second régent
Thuyet, on le laissa partir. A une seconde invitation collective faite le lendemain matin,
Thuyet répondit seul. Il était évident que les
régents se méfiaient de ce qu'on tramait contre eux.

Le général de Courcy n'étant, pas parvenu à

de Ha-Tinh, de Quang-Binh, qui séparent l'Annam du Tonkin, sont riches et très peuplées.
Une véritable armée soutenue par les bandes
ul forment au Tonkin un cercle que nos troupes ont beaucoup de peine à maintenir, un peu
évarté, sera recrutée dans ces provinces et diril'avent de Courcy n'étant, pas parvenu à
l'avent de de cource par les bandes
la roue, provoquer de ces mouvements d'opinion qui ont déjà fait tant de belles choses et
tent de choses utiles; et tenir à cœur d'assurer
l'avent de de cource par les bandes
la roue, provoquer de ces mouvements d'opinion qui ont déjà fait tant de belles choses et
tent de choses utiles; et tenir à cœur d'assurer
l'avent de de de cource par les bandes
la roue, provoquer de ces mouvements d'opinion qui ont déjà fait tant de belles choses et
tent de choses utiles; et tenir à cœur d'assurer
l'avent de de nou troula roue, provoquer de ces mouvements d'opinion qui ont déjà fait tant de belles choses et
tent de choses utiles; et tenir à cœur d'assurer
l'avent de de nouvelles, souvent des énormités. Mais, c'est la presse tout
entière qui devrait s'occuper de cela, pousser la
la roue, provoquer de ces mouvements d'opinion qui ont déjà fait tant de belles choses et
tent de choses utiles; et tenir à cœur de de nouvelles, soula roue, provoquer de ces mouvements d'opinion qui ont de de nouvelles, soutent de nouvelles, soula roue, provoquer de ces mouvements d'opinion qui ont de de nouvelles, soutent de nouvelles, soula roue, de nouvelles, soula roue, provoquer de ces mouvements d'entre qui devrait s'occuper qui devrait nion qui ont cela l'ait tant de belles choses et tant de choses utiles; et tenir à cœur d'assurer l'avenir à tant de pauvres gens toujours à la merci d'un coup de mer. En Angleterre, une société analogue possède des millions, et son capital s'accroit d'année en année, par des legs et des apports continuels. Pourquoi n'en serait-il pas de même en France, où la charité et une vertu nationale? À vant de pengrany est une vertu nationale? Avant de penser aux étrangers, pensons douc aux nôtres, pensons aux gens de la mer, si régulièrement éprouvés. Le dernier rapport de M. de Courcy parle avec émotion, de legs importants, puisqu'il en est qui attèignent cent mille francs. Les besoins cont si crande si presente les melloures si sont si grands, si pressants, les malheurs si fréquents, qu'il n'en viendra jamais trop. — JEAN DE NIVELLE.

COULISSES DU PARLEMENT

CHAMBRE

C'est demain que les groupes opportunistes pren-dront connaissance du texte du manifeste élaboré par M. Spuller.
Le factum commence naturellement par l'appel à la concorde [traditionnel. Il passe ensuite en revue les projets votés par la Chambre; quant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le manifeste la mentionne sans conclure.

Utarmine en ingistant sur la pécassité de formar

Il termine en insistant sur la nécessité de former dans la nouvelle Chambre une majorité gouverne-

mentale. L'accord n'est donc pas prêt de se faire.

M. Ganault repose le système de son amendement sur la representation de l'agriculture.

M. Ganault pense qu'il faut représenter l'agriculture, non seulement par canton, mais aussi par département, de façon à élever et élargir cette représentation, à lui donner une plus grande influence. On pourrait, en outre, organiser par région la représentation des chambres d'agriculture.

La discussion de l'interpellation de M. Ballue La discussion de l'interpetation de M. Parite sur les filés-cotons ne viendra qu'après les congés du 14 Juillet, c'est-à-dire jau'i, probablement.
Les deputés de la Loire, MM. Reymond et Au diffred, qui, peut-être, interviendront dans le débat sont en ce moment à Crefeld (Allemagne) précisé ment au sujet de cette question des files-coton.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par Fil SPECIAL Seance du jeudi 9 juillet Présidence de M. GUSTAVE HUMBERT,

La séance est ouverte à 3 heures. Budgets

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1871. Les 22 articles et l'ensemble du projet sont

adoptés sans discussion. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant réglement définitif du budget de 1872. Les 17 articles et l'ensemble du projet de loisont

L'erdre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'ex-reice 1873. Le Sinat s'occupe ensuite du règlement définitif du de 1874 qui estadopté.

Projets divers

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi tendant à accorder des pensions aux veuves des citoyens qui mourent en se dévouant pour la cause publique.

Le Sénat décide qu'il ne passera pas à la discussion des articles.

La proposition tendant à modifier plusieurs articles du livre II du code de commerce est adoptée

après la déclaration d'urgence. Le Sénat adopte encore divers autres projets.

Validation L'élection de M. Provost de Launay est validée La séance est levés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondents particuliers of par FIS SPECIAL) Présidence de M. FLOQUET. Séance du jeudi 9 juillet 1885. La séance est ouverte à 2 heures

L'EMPRUNT DE LILLE L'ordre du jour appelle la discussion du prejet de loi autorisant la ville de Lille à contracter un

mprunt de 5 millions. M. de Muckau dit qu'il a fait le relevé des

emprunt de 5 millions.

M. de Mackau dit qu'il a fait le relevé des emprunts autorisés par des lois et que le total s'en flève à 2,246 millions; certaines de ces lois ont pour objet de proroger à 40 ou 50 ans le 1emboursement d'emprunts antérieurs, de Ison à charger l'avenir de nos départements et de nes communes; d'autres lois sjournent à 5 ou 10 ans le commencement du remboursement de ces emprunts et accumulent les intérêts qui viennent s'sjouter au capital; il y a enfin des lois qui autorisent une augmentation du taux d'intérêt, ce qui prouve qu'on fait trop fréquemment appel au crédit.

La ville de Lille a déja emprunté plusieurs fois: le dernier emprant est destine à des travaux soclaires. Il y s, à Lille, 23.100 enfants en âge de scelarité; 21,700 fréquentent les écoles; différence 1,400. Il existe dans cette ville un grand nombre d'ecoles dans lesquelles les places vides sont au nombre de 3,371, ce nombre est blen suffisant pour les 1,400 enfants qui ne vont pas encors à l'école. Il y s, it est vrai, quelques écoles qui exigent des améliorations; mais ce n'est pas le but qu'on poursuit. On veut faire de la place pour les 11,000 enfants qui vont dans écoles libres et les attier dans les écoles municipales; en outre, on se propose de construire plusieurs écoles payantes et les écoles maternelles de Lille sont actuellement sufisantes pour répondre à tous leabsoins et les nouvelles ne serviront à rien. C'est ce qui crirve dans un grand nombre de villes et de communes où les bâtiments nouveaux et très coûteux sont déserts.

La ville de Lille est dans une situation financière qui devrait imposer beaucoup de réserve à ses administrateurs. Elle sera grevée à 75 centimes ministratours. Elle sera grevee d's 75 centimes après ce nouvel emprunt; pendant 24 aux, elle se verra obligée de doter see dépenses ordinaires avec les ressources extraordinaires. L'intérêt de 54 millions d'emprunt preud la plus grande partie de ses ressources ordinaires, elle est en déficit régulier de 47,000 fc. par an ; à tous égarde, ce nouvel em-

prunt est une opération détestable, autant au point de vue général qu'au point de vue local.

M. Maigne, rapporteur, dit que la commission a examiné si l'objet de la dépense est justifié, si l'emprunt est à un taux modéré et s'il ne charge pas outre mesure les fluances de la ville et ne nut pas à la perceptice des impôt de l'Etat. Le conseil municipal de Littera reconnu que cette dépense était urgente; elle était nécessaire pour ouvrir des écoles aux enfants qui sont aujourd'hui dans les écoles libres,où l'on donne une instruction anti-nationale et où l'on corrompt la jeunesse. (Broit).

La Ville a donc justement pensé qu'il fallait agrandir et multiplier les écoles. Comme il n'était pas possible de coustruire ces écoles au moyen des ressources ordinaires, la ville de Lille a du s'adresser à la Caisse des écoles peur contracter un emprent dont les conditions sont très favorables. Les revenus croissant d'année en année, il est probable qu'elle n'aura pas besoin de recourir aux contimes extraerdinaires, maigré ce que dient les aiversaires de la République.

L'orateur donne lecture d'une affiche dans laquelle on annonce qu'il va falloir encore recourir à de nouveaux impôts, mais il est très probable que la ville de Lille fara face à tout avec les plus-values; d'ailleurs, elle n'est pas très chargée.

C'est le parti clérical qui s'oppose au projet pour pouvoir continuer à abétir les populations ; la marnicipalité de Lille, fidèle aux traditions de 1782, ne fait que remplir son devoir.

M. de Mackau répond qu'avant le régime actuel, il a été beaucoup fait peur l'instruction publique et que M. le rapporteur n'a rien répond au sujet du ceté financier de la loi.

M. Clémenceau dit que la monarchie a fait

mane mackau repond qu'avant le regime actuel, il a été beaucoup fait peur l'instruction publique et que M. le rapporteur n'a rien répondu au sujet du côté financier de la loi.

M. Glémenceau dit que la monarchie a fait pour l'instruction le minimum dece qu'elle pouvait faire; les républicains, au contraire, ont toujours demandé l'instruction la ique, gratuité et obligatoire, et c'est dans le parti monarchique qu'ils ont rencontré de la résistance.

M. le baron Dufour dit que la gratuité existait pour les pauvres avant la République: maintenant, on fait payer les pauvres pour les riches.

M. Clémenceau maintient qu'il fallait proclamer le principe; maintenant il faudra prendre des mesures pour indemniser le père de famille, dont les enfants seront retenus à l'école. Quant à la laïolté, elle n'empéche pas d'enseigner le catéchisme, mais l'école doit être un endroit neutre où l'on n'enseigne que ce qui est démontrable.

M. de Mackau dit qu'il ne s'attendait pas à voir soulever cette controverse à propos de l'emprunt de la ville de Lille. On reproche à la droité de vouloir l'abètiscement du peuple, à l'occasion d'un projet movivé par cette circonstance qu'il y a dans la ville de Lille 107 écoles libres très bien installées, qui font une concurrence redoutable à l'enseignement public.

M. de Larochefoucauld déclare qu'il appartient à un parti, le parti royaliste, qui désire répandre l'instruction de peuple; c'estes famille qui a fondé à Paris la premère école gratuite.

L'orateur n'est pas partisan de l'obligation, il veut rester sur le terrain de la liberté. La gratuité existait dans toute la France avant la Republique pour les enfants qui en avaient beson, les riches payaient pour les pauvres qui payent pour les riches.

M. Clovis Hugues dit que les enfants élevés par les congregueistes deviennent de la barne.

ches.

M. Clovis Hugues dit que les enfants élevés
par les congreganistes devienment des hommes
qui votent pour les candidats républicains, parce
qu'ils s'aperçoivent, en entrant dans la vie, qu'ils
ont été trompés par une littérature et une philo-

sophie de contrebande.
Le projet de loi est adopté.
Un article additionnel à la loi de finances proposé par la commission et l'article 49 bis sont ensuite adoptés.
M. Raoul Duval déclare renoncer à la parole
h cause de l'houre avancée.
Il n'y a donc pas de discussion générale.
Les chapitres 1 et 7 sont adoptes sans débat.

LE BUDGET L'ordre du jour appelle la suite de la discussion u budget de 1886.

Budget du ministère de l'instruction publique Le scrutin est ouvert sur l'amendement de M. ernard. Cet amendement est repoussé par 260 voix con-

Cet amendement est repoisse par 200 voix con-tre 121, sur 381 votants.

M. Sarlat demande une augmentation du crédit inscrit au chapitre 3 pour la justice coloniale. Cet amendement est renvoyè à la commission. Sur le chapitre4 (service des cuites), Mgr Frappel demande le rétablissement du crédit de 1885, qui a été réduit d'un quart par suite de la suppression de 54 vicaires.

L'orateur démontre que ces 54 vicaires sont in-dispensables dans les colonies, à la Martinique, à Guadeloupe et à la Rénnion, où la la religion est très répandue, et où les fabriques sont trop pauvres pour payer elles-mêmes lours vicaires. L'amendement de Mgr Freppel est repoussé. Les autres chapitres sont adoptes sans modifica-

tion.

Sur le budget dee invalides de la marine, M.
Reuvier dit que la commission propose d'augmenter de 5 0,000 fr. le chapitre relatif à la subvention à la caisse des invalides, sind de permettre d'améliorer la situation des demi-seldiers. Catte

léclaration provoque le retrait de plusieurs amen-lements. Le buiget des invalides de la marine est adopté avec cette augmentation. L'article ler, de la loi des finances est adopté. La Chambre décide qu'olte siégera demain pour commencer la discussion générale du budget. La séance est levée.

Les explosions des générateurs à vapeur (A PROPOS DE LA CATASTROPHE DE TOURCOING)

On se rappelle que, il y a un an environ, une interprétation du phenomène des explosions sans cause classique a eté suggerée par M. le capitaine de vaisseau Trève. Nos lecteurs se rappellent l'accueil qu'elle a reçu dans notre departement, de caux-la justement qu'elle devait interesser le plus et notaument de l'association dits des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord.

Nous y revenous aujourd'hui avec d'autant plus de raison que, il n'y a pas longtemps encore, on a fait publier par tous les journaux speciaux dont la camaraderie est la boussole, une manière de document destiné à couler à fond la theorie de M. Trève.

Trève.

Nous avons l'irrévérence de penser que, parce que d'une part se trouve un officier de marine et de l'autre le fameux congrés (!) compose de sept ou nuit ingénieurs d'associations de proprietaires de générateurs, la vérité ne doit pas nécessairement se trouver du côté du nombre, c'est-à-dire avec ceux-ci. Nous croyons, au contraire, qu'il y a plus de chances de la rencontrer chez un savant, qui considère également tous les points d'un problème, qu'auprès de spécialistes qui sont toujours teutes ce la faire cadrer dans leurs errements plus ou moins routiniers, surtont quand il y a nuisieurs moins routiniers, surtout quand il y a più écoles en presence et a formore, quand on o